

COMMUNE DE ST GEORGES SUR LOIRE

DEPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 9 MARS 2020

L'an deux mil vingt, le neuf du mois de Mars à 19h00, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Capitulaire, en session ordinaire du mois de Mars sous la présidence de Monsieur Daniel FROGER, Maire.

Convocation du : 27 février 2020
Nbre Conseillers en ex. : 20
Nbre Conseillers présents : 17
Affichage le 16 mars 2020

M. le Maire sollicite l'autorisation de modifier l'ordre du jour en ajoutant une déclaration d'intention d'aliéner reçue après l'envoi de la convocation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide, à l'unanimité, la modification de l'ordre du jour.

I – APPROBATION DES COMPTES RENDUS des séances du 20 janvier et du 3 février 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu des séances du Conseil municipal du 20 janvier et du 3 février 2020.

II – COMPTE RENDU DE COMMISSION

a) Commission Culture du 30 janvier 2020

Ordre du jour :

- Programme des manifestations 2020
- Budget prévisionnel 2020
- Questions diverses

III – VOTE DU MONTANT DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

M. le Maire informe que le dossier des subventions à accorder aux différentes associations de Saint Georges sur Loire et départementales a été étudié par la commission ad hoc lors de ses différentes réunions de travail.

Il est proposé au Conseil municipal de voter les montants suivants :

LIBELLES	Réalisations 2019	Demandes 2020	Propositions de la Commission
Ass.USSG Football	2 500,00 €	3 000,00 €	2 700,00 €
Ass.US Basket St Georges	2 500,00 €	5 515,00 €	2 500,00 €
Union pétanquaise St Georges	400,00 €	500,00 €	500,00 €
Tennis Club St Georges	1 400,00 €	1 500,00 €	1 000,00 €
Ass. US Tennis de Table	600,00 €	600,00 €	600,00 €
Dojo St Georges sur Loire	2 200,00 €	2 347,00 €	2 200,00 €
Ass.Sportive du Collège J.Racine	450,00 €	450,00 €	400,00 €
Temps Danse	Pas de demande en 2019	1 500,00 €	1 500,00 €
Loire Endurance Athlétisme	1 000,00 €	2 000,00 €	1 500,00 €

Jeanne d'Arc Chalennes Gymnastique	Pas de demande en 2019	1 000,00 €	400,00 €
Chalennes Olympique Sports	Pas de demande en 2019	260,00 €	200,00 €
SPORTS		11 050,00 €	13 500,00 €
Comité des Fêtes de St Georges sur Loire		4 500,00 €	4 500,00 €
Ass.St Stanislas		4 800,00 €	5 475,00 €
Foyer de jeunes de St Georges		1 500,00 €	1 500,00 €
Comité de jumelage de Saint-Georges-sur-Loire		1 200,00 €	500,00 €
Levain d'Anjou		1 800,00 €	1 800,00 €
Histoire des Coteaux de Loire et Maine		200,00 €	200,00 €
Chorale Le Point d'Orgue	Pas de demande en 2019	500,00 €	0,00 €
Jeux et société		1 200,00 €	2 000,00 €
Cinévillages		1 000,00 €	1 000,00 €
Association des Donneurs de voix	Pas de demande en 2020	100,00 €	0,00 €
CULTUREL		16 300,00 €	16 975,00 €
Association La P'tite Récré	Pas de demande en 2019	420,00 €	0,00 €
Ass.des Donneurs de Sang		250,00 €	250,00 €
Restos du Cœur (siège départemental)		500,00 €	0,00 €
Secours catholique	Pas de demande en 2019	Montant non précisé	0,00 €
Solidarités Paysans 49	Pas de demande en 2019	Montant non précisé	0,00 €
Ligue contre le Cancer Maine et Loire		0,00 €	0,00 €
France Victimes 49	Pas de demande en 2019	Montant non précisé	0,00 €
AFSEP (Ass. Française des Sclérosés en plaque)		0,00 €	0,00 €
Anjou Muco		0,00 €	0,00 €
ADAPE I Maine et Loire	Pas de demande en 2019	500,00 €	0,00 €
VIE SOCIALE		750,00 €	250,00 €
Comité pour la Loire de Demain		0,00 €	0,00 €
Groupe de Protection des cultures FGDon		900,00 €	500,00 €
Les jardins de la Guinguette		600,00 €	300,00 €
AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT		1 500,00 €	800,00 €
Comité FNACA de St Georges		300,00 €	340,00 €
La Prévention Routière		50,00 €	50,00 €
Les Bleuts de France		50,00 €	50,00 €
DIVERS		400,00 €	440,00 €
Demande de Subventions exceptionnelles		2 500,00 €	3 035,00 €
Total		32 500,00 €	40 006,00 €

Il est proposé de soumettre l'octroi de certaines subventions à condition :

- La subvention à Temps Danse d'un montant de 1 500 € ne sera versée que sur présentation de factures attestant l'achat de matériel de sonorisation.
- La subvention au Comité FNACA d'un montant de 340 € ne sera versée que sur présentation de factures attestant l'achat de gerbes de fleurs.
- La subvention au Foyer de jeunes de St Georges d'un montant de 1 500 € ne sera versée que sur présentation de factures attestant la réalisation de projets.

Par ailleurs, M. le Maire explique que deux subventions exceptionnelles sont sollicitées :

- Le Comité des Fêtes de Saint Georges sur Loire sollicite 300 € pour financer la réservation de la salle Beausite le 14 novembre prochain où aura lieu l'assemblée générale du comité départemental de cyclisme de Maine-et-Loire. Cette assemblée générale permettra de mettre en avant le centième anniversaire de la course cycliste qui se déroulera le 15 août 2021.
- L'association US Basket St Georges sollicite 1 500 € pour compenser les pertes financières liées à la fermeture de la salle Europe.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à la majorité (1 abstention concernant les subventions versées aux deux associations chalonnaises), de :

- ✓ **Attribuer les subventions communales aux associations précitées pour un montant de 31.965 € conformément au tableau ci-dessus.**
- ✓ **Prévoir une enveloppe de 3 035 € pour les demandes de subventions exceptionnelles.**
- ✓ **Attribuer une subvention exceptionnelle au Comité des Fêtes de Saint Georges sur Loire d'un montant de 300 €.**
- ✓ **Attribuer une subvention exceptionnelle à l'association US Basket St Georges d'un montant de 1 500 €.**
- ✓ **D'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2020 du budget principal.**

IV – COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIRE LAYON AUBANCE : Approbation des attributions de compensation

M. le Maire précise que les montants des attributions de compensations 2020 ont fait l'objet d'un examen par les membres de la CLECT qui se sont réunis le 29 janvier 2020. Ces montants intègrent les services communs pour lesquels lesdites attributions ont pu être figées, un système de remboursement en année n+1 ayant été déterminé.

Les montants sont les suivants :

la cne verse à la cc la cc verse à la cne	AC Fonctionnement 2020	AC investissement 2020
AUBIGNE	26 713 €	-12 000 €
BEAULIEU	-82 311 €	-62 980 €
BELLEVIGNE	-599 794 €	-214 686 €
BLAISON ST SULPICE	-157 771 €	-129 312 €
BRISSAC LOIRE AUBANCE	-334 795 €	-418 714 €
CHALONNES	-229 428 €	-212 781 €
CHAMPTOCE	307 932 €	-49 808 €
CHAUDEFONDS	-107 028 €	-27 545 €
DENEE	-90 406 €	-53 017 €
GARENNES / LOIRE	-199 825 €	-195 789 €
POSSONNIERE	-183 366 €	-74 946 €
MOZE / LOUET	-76 310 €	-43 234 €
ROCHEFORT / LOIRE	-295 454 €	-106 120 €
ST MELAINE / AUBANCE	96 785 €	-196 406 €
ST GEORGES / LOIRE	-111 597 €	-155 259 €
ST GERMAIN DES PRES	-39 546 €	-18 641 €
ST JEAN DE LA CROIX	-7 957 €	-3 057 €
TERRANJOU	-485 091 €	-210 958 €
VAL DU LAYON	-136 504 €	-159 864 €
TOTAL	-2 705 752 €	-2 345 117 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide, à l'unanimité, le montant des attributions de compensation 2020 pour un montant global de - 2 705 752 € en fonctionnement et - 2 345 117 € en investissement.

V – CCLLA : Service commun « Services techniques – secteur 1 » - Avenant n°2 à la convention

M. le Maire rappelle que la Communauté de Communes Loire Layon Aubance et ses Communes membres ont souhaité mutualiser les services techniques. Elles ont ainsi créé par convention le service commun du secteur 1.

Cette convention acte :

- ✓ Le principe de la mutualisation des services techniques sur l'intégralité des territoires des dix-huit communes à l'origine de la création des services communs et l'ensemble des personnels concernés – Dispositions communes à l'ensemble des conventions de création des services communs ;
- ✓ La création d'un service commun propre à chaque secteur ;
- ✓ Des dispositions spécifiques propres à chaque service commun.

Elle précise la situation des agents du service commun, le dispositif de suivi et d'évaluation des services communs, son mode de gestion et les dispositions financières. Elle prévoit également le rachat du site technique à la Commune de Saint Georges sur Loire pour un montant de 100 000 €. Cependant, ce prix a été refusé par le Conseil municipal : il a été proposé un prix de vente à hauteur de 140 000 €. L'accord des autres Communes ayant été donné lors d'une Commission de gestion, il convient de passer un avenant à la convention pour modifier l'annexe 6 et arrêter le nouveau prix de vente.

Il est toutefois précisé que les Communes ont convenu, qu'en cas d'importants surcoûts qui pourraient survenir du fait de la découverte d'amiante dans le bâtiment, la part des travaux imputés à la Commune de Saint Georges sur Loire pourrait être différente de celle prévue par la clé de répartition arrêtée pour répartir le coût du service commun.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ **Approuve les termes de l'avenant à la convention de création et en particulier son annexe 6 modifiée et jointe à la présente délibération.**
- ✓ **Autorise M. le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant à la convention de gestion du service commun.**
- ✓ **Autorise la vente du site technique à la Communauté de Communes Loire Layon Aubance pour un montant de 140 000 €.**
- ✓ **Autorise M. le Maire, ou son représentant, à signer l'acte de vente.**

VI – BUDGET PRINCIPAL

M. le Maire précise que les conseillers municipaux ont participé aux réunions de préparation budgétaire sur les comptes administratifs 2019 et les propositions de budgets primitifs 2020 les 10 et 24 février 2020.

a) Compte de Gestion 2019

M. le Maire présente le compte de gestion 2019, dressé par le Comptable Public. Après vérification et rapprochement entre les écritures passées par le comptable et l'ordonnateur, il convient de constater et d'approuver l'exactitude et la similitude des écritures entre le compte administratif et le compte de gestion.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Comptable Public, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

b) Compte administratif 2019

M. le Maire donne la parole à M. Buron, adjoint aux finances, pour présenter le compte administratif 2019 du Budget Principal au Conseil Municipal qui l'examine. Le compte administratif s'établit ainsi :

↳ Fonctionnement

- Recettes..... 3.414.525,83 €
- Dépenses..... 2.388.764,54 €
- Résultat reporté de l'exercice précédent (excédent)..... 122.189,04 €

EXCEDENT DE CLOTURE 1.147.950,33 €

↳ Investissement

- Recettes..... 1.734.830,46 €
- Dépenses..... 752.945,07 €

- Résultat reporté de l'exercice précédent (excédent)..... 539.763,39 €

EXCEDENT DE CLOTURE 1.521.648,78 €

SOLDE DES RESTES A REALISER..... 1.868.464,00 €

BESOIN DE FINANCEMENT..... 346.815,22 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, hors de la présence de M. le Maire, approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2019 du budget principal.

c) Affectation des résultats 2019 du Budget Principal

LE CONSEIL MUNICIPAL vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2019, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	539 763,39
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	122 189,04

Soldes d'exécution

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de :	981 885,39
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :	1 025 761,29

Restes à réaliser

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	1 951 971,00
En recettes pour un montant de :	83 507,00

Besoin net de la section d'investissement

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	346 815,22
---	-------------------

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par LE CONSEIL MUNICIPAL, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

Compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	1 047 950,33
--	---------------------

Ligne 002

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	100 000,00
--	-------------------

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'affectation des résultats du compte administratif 2019 du budget principal.

d) Budget Primitif 2020

1) Vote des taux d'imposition

M. le Maire rappelle qu'en vertu des dispositions du Code Général des Collectivités Locales, il convient d'adopter les taux de fiscalité pour l'exercice 2020, à l'exception du taux de la Taxe d'Habitation qui est gelé par la loi de finances de manière obligatoire.

A ce jour, nous n'avons pas reçu de la DGFIP l'état 1259 précisant les bases d'imposition sur lesquelles sont appliqués les taux.

Il est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2020, qui pour rappel étaient fixés pour 2019 à :

Taxe Habitation	14,46 %
Taxe Foncière Bâti	22,92 %
Taxe Foncière Non Bâti	38,05 %

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide, à l'unanimité, le maintien des taux 2019 pour 2020, comme suit :

Taxe Habitation	14,46 %
Taxe Foncière Bâti	22,92 %
Taxe Foncière Non Bâti	38,05 %

2) Vote des participations à verser aux différents organismes

OGEC

M. le Maire rappelle qu'un contrat d'association a été conclu le 28 janvier 2008 entre l'Etat et le directeur diocésain de l'enseignement catholique, lequel représente le directeur de l'école privée « L'Abbaye » et la présidente de l'OGEC.

En application de ce contrat d'association, les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat d'association sont prises en charge dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public.

Ainsi, après un calcul du coût de revient d'un enfant de maternelle et d'élémentaire de nos écoles publiques sur l'année civile 2019, il convient de financer à hauteur de 103.295 € le fonctionnement de l'école privée pour l'année 2020.

Accueil enfants extérieurs

M. le Maire explique qu'il convient de définir la participation financière pour l'accueil des élèves extérieurs dans nos écoles publiques. Pour l'année 2020/2021, le coût de revient à appliquer est de :

- Enfant en maternelle 1.275 €
- Enfant en élémentaire 269 €

CCAS

M. le Maire rappelle les coûts des principales actions du CCAS :

- Repas des aînés et colis de Noël : 8.000 €
- Aide aux familles et personnes en difficulté : 4.600 €
- Subvention à l'ADMR pour un montant de 1 € par habitant soit : 3.649 €

Afin d'équilibrer le budget du CCAS, il convient de transférer 12.500 € du budget communal.

Chantier Jeune

M. le Maire informe le Conseil qu'il est convenu de passer une convention annuelle entre la collectivité et le CSI L'Atelier, afin de permettre à plusieurs jeunes d'effectuer des tâches d'entretien sur la Commune. La Commune s'engage à verser à l'association une somme de 4 € de l'heure, soit une dépense annuelle maximale de 2.000 €.

SIRSG

M. le Maire rappelle que la Commune participe au financement des activités gérées par le Syndicat intercommunal de la Région de St Georges sur Loire, hormis celle liée à la petite enfance qui est devenue une compétence communautaire au 1^{er} janvier 2019. Les financements restant correspondent aux frais de fonctionnement de l'administration générale et du centre social pour un montant de 36 130 €.

De plus, M. le Maire précise que dans le cadre de la politique d'animation jeunesse sur notre Commune, en lien avec le Centre Social Intercommunal, il convient de participer au financement des heures réalisées par un animateur pour la gestion du foyer des jeunes, l'animation du conseil municipal d'enfants et la direction de la périscolaire, pour un budget d'environ 53 000 € à verser au Syndicat Intercommunal de la Région de St Georges sur Loire.

ALSH

M. le Maire rappelle que la Commune participe pour la fréquentation des accueils de loisirs de :

- La Possonnière : Le Possoloire pour un montant estimé à 7.000 €
- Saint Georges sur Loire : Le Bois Enchanté pour un montant estimé à 90.000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, les différentes participations financières suivantes :

- **OGEC..... 103.295 €**
- **Coût élève maternelle..... 1.275 €**
- **Coût élève élémentaire..... 269 €**
- **CCAS 12.500 €**
- **Chantier Jeune CSI..... 2.000 €**
- **Animation jeunesse..... 53.000 €**
- **SIRSG et CSI 36.130 €**
- **ALSH (Possoloire et le Bois Enchanté)..... 97.000 €**

3) Remboursement de budget à budget

M. le Maire précise que dans le cadre des budgets annexes « Gestion des salles communales » et « Service Assainissement » des dépenses liées au fonctionnement du service sont financées par le budget principal, qu'il convient de rembourser.

➤ Remboursement du budget annexe « Service assainissement » au budget principal

DETAIL DES ARTICLES	IMPUTATION		SA
	R Cne	D M49	
Petits équipements	70688	6063	340,00 €
Fournitures de bureau, ramettes papier...	70688	6064	60,00 €
Carburant camion	70688	6066	500,00 €
Leasing photocopieurs & serveur	70688	6122	720,00 €
Location bureau + rembt charges : chauffage, eau, électricité, nettoyage	70688	6132	2 000,00 €
Location du camion	70688	6135	3 200,00 €
Maintenance (logiciels Informatiques, informatique, autocommutateur, plieuse, machine à affranchir)	70688	6156	1 400,00 €
Assurances (STEP, postes de relèvements & risques pollution)	70688	6161	1 000,00 €
Affranchissements courriers	70688	6261	100,00 €
Téléphonie (téléphone fixe, portables, internet)	70688	6262	440,00 €
TOTAUX			9 760,00 €

Remboursement de salaires :

Remboursement salaire Responsable des Services techniques :	5,00%
Remboursement salaire Agent de Maitrise :	50,00%
Remboursement salaire Adjoint Administratif :	15,00%

- **Remboursement du budget annexe « Gestion des salles communales » au budget principal**

DETAIL DES ARTICLES	IMPUTATION		GESTION DES SALLES
	R Cne	D M49	
Assurances	70688	6161	1 000,00 €
Téléphonie (téléphone fixe, internet)	70688	6262	500,00 €
TOTAUX			1 500,00 €

Remboursement de salaires :

Remboursement salaire Agent responsable des salles : **36 600 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide, à l'unanimité, les remboursements à effectuer entre les budgets de la Gestion des Salles et de la Commune, pour un montant global de 38.100 €, et entre les budgets de l'Assainissement et de la Commune pour un montant global de 9.760 € et d'un pourcentage pour les différents salaires.

4) Personnel communal : approbation du tableau des effectifs et de la création de postes

Lors de la présentation du budget primitif 2020, le Maire présente au Conseil municipal le tableau des effectifs et la liste des agents promouvables de la commission administrative paritaire de mars à la date du 1^{er} avril 2020.

Le Maire rappelle au Conseil municipal que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil municipal, compte tenu des évolutions des missions et des nécessités des services municipaux, de modifier le tableau des emplois afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année, la nomination des agents lauréats de concours et examens professionnels et le recrutement de nouveaux agents. Cette modification, préalable aux nominations, entraîne l'ouverture et la fermeture de postes au 1^{er} avril 2020.

Le Maire propose au Conseil municipal :

- La suppression de 2 postes à temps non complet au 01/04/2020 :
 - 1 poste d'adjoint administratif territorial à 17,50/35^{ème}
 - 1 poste d'agent de maîtrise territorial à 31,25/35^{ème}
- La suppression de 1 poste à temps complet au 01/05/2020 :
 - 1 poste d'adjoint territorial du patrimoine
- La suppression de 1 poste à temps complet au 01/06/2020 :
 - 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe
- La création de 1 poste à temps non complet au 01/04/2020 :
 - 1 poste d'agent de maîtrise principal à 31,25/35^{ème}
- La création de 13 postes à temps complet au 01/04/2020 :
 - 2 postes d'adjoint administratif territorial
 - 2 postes d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
 - 2 postes d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe

- 2 postes de rédacteur territorial
- 1 poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe
- 1 poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe
- 1 poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques
- 1 poste d'assistant principal de 2^{ème} classe de conservation du patrimoine et des bibliothèques
- 1 poste d'assistant principal de 1^{ère} classe de conservation du patrimoine et des bibliothèques
- La création de 1 poste à temps complet au 01/05/2020 :
 - 1 poste d'adjoint territorial du patrimoine principal de 2^{ème} classe
- La création de 1 poste à temps complet au 01/06/2020 :
 - 1 poste d'agent de maîtrise

L'effectif est composé de 26 agents : 2 de catégorie A, 1 de catégorie B et 23 de catégorie C, ce qui correspond à 19,81 ETP.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide, à l'unanimité, le tableau des effectifs au 1^{er} avril 2020.

5) *Détail des sections de fonctionnement et d'investissement*

M. le Maire présente le budget primitif 2020 du budget principal qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

↳ Fonctionnement.....	3.437.000,00 €
↳ Investissement.....	4.284.406,11 €

SECTION FONCTIONNEMENT		BP 2020
DEPENSES		3 437 000,00 €
Chap 011	Charges à caractère général	817 750,00 €
Chap 012	Charges de personnel et frais assimilés	933 470,00 €
Chap 014	Atténuation de produits	113 500,00 €
Chap 022	Dépenses imprévues	43 646,00 €
Chap 023	Virement à la section d'investissement	800 000,00 €
Chap 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	176 244,00 €
Chap 65	Autres charges de gestion courante	506 390,00 €
Chap 66	Charges financières	45 000,00 €
Chap 67	Charges exceptionnelles	1 000,00 €
RECETTES		3 437 000,00 €
Chap 002	Solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté	100 000,00
Chap 013	Atténuation de charges	25 000,00 €
Chap 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	88 617,00 €
Chap 70	Vente de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	278 500,00 €
Chap 73	Impôts et taxes	1 559 600,00 €
Chap 74	Dotations et participations	798 050,00 €
Chap 75	Autres produits de gestion courante	351 500,00 €
Chap 76	Produits financiers	30,00 €
Chap 77	Produits exceptionnels	235 703,00 €

SECTION INVESTISSEMENT		RAR	BP 2020 intégrant RAR
DEPENSES		1 951 971,00 €	4 284 406,11 €
Chap 020	Dépenses imprévues		50 853,11 €

Chap 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		88 617,00 €
Chap 10	Immobilisations corporelles		13 500,00 €
Chap 16	Emprunts et dettes assimilées		232 115,00 €
Chap 20	Immobilisations incorporelles	13 506,00 €	53 006,00 €
Chap 204	Subventions d'équipement versées		180 500,00 €
Chap 21	Immobilisations corporelles	11 965,00 €	598 815,00 €
Chap 23	Immobilisations en cours	1 926 500,00 €	3 067 000,00 €
RECETTES		83 507,00 €	4 284 406,11 €
Chap 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		1 521 648,78 €
Chap 021	Virement de la section d'exploitation		800 000,00 €
Chap 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		176 244,00 €
Chap 10	Immobilisations corporelles		1 209 702,33 €
Chap 13	Subventions d'investissement	83 507,00 €	576 811,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le budget primitif 2020 du budget principal qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- ↳ **Fonctionnement..... 3.437.000,00 €**
- ↳ **Investissement..... 4.284.406,11 €**

VII – BUDGET ANNEXE : GESTION DES SALLES COMMUNALES

a) Compte de gestion 2019

M. le Maire présente le compte de gestion 2019, dressé par le Comptable Public. Après vérification et rapprochement entre les écritures passées par le comptable et l'ordonnateur, il convient de constater et d'approuver l'exactitude et la similitude des écritures entre le compte administratif et le compte de gestion.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Comptable Public, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

b) Compte administratif 2019

M. le Maire donne la parole à M. Buron, adjoint aux finances, pour présenter le compte administratif 2019 du Budget Annexe de Gestion des Salles Communales au Conseil Municipal qui l'examine. Le compte administratif s'établit ainsi :

↳ Fonctionnement

- Recettes..... 118.684,76 €
- Dépenses..... 79.493,17 €
- Résultat reporté de l'exercice précédent (excédent)..... 10.000,00 €

EXCEDENT DE CLOTURE 49.191,59 €

↳ Investissement

- Recettes..... 87.771,83 €
- Dépenses..... 31.333,51 €
- Résultat reporté de l'exercice précédent (déficit)..... 70.966,66 €

DEFICIT DE CLOTURE..... 14.528,34 €

SOLDE DES RESTES A REALISER0,00 €

BESOIN DE FINANCEMENT..... 14.528,34 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, hors de la présence de M. le Maire, approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2019 du budget annexe « Gestion des salles communales ».

c) Affectation des résultats 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2019, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	70 966,66
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	10 000,00

Soldes d'exécution

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de :	56 438,32
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :	39 191,59

Restes à réaliser

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	0,00
En recettes pour un montant de :	0,00

Besoin net de la section d'investissement

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	14 528,34
--	-----------

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par LE CONSEIL MUNICIPAL, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

Compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	39 191,59
---	-----------

Ligne 002

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	10 000,00
---	-----------

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'affectation des résultats du compte administratif 2019 du budget annexe « Gestion des salles communales ».

d) Budget primitif 2020

M. le Maire présente le budget primitif 2020 du budget annexe « Gestion des Salles Communales » qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

↳ Fonctionnement.....	104.000,00 €
↳ Investissement.....	46.023,59 €

SECTION FONCTIONNEMENT

BP 2020

DEPENSES		104 000,00 €
Chap 011	Charges à caractère général	54 800,00 €
Chap 012	Charges de personnel et frais assimilés	36 600,00 €
Chap 022	Dépenses imprévues	368,00 €
Chap 023	Virement à la section d'investissement	5 000,00 €
Chap 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 832,00 €
Chap 65	Autres charges de gestion courante	100,00 €
Chap 66	Charges financières	5 300,00 €
RECETTES		104 000,00 €
Chap 002	Solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté	10 000,00 €
Chap 74	Dotations et participations	60 000,00 €
Chap 75	Autres produits de gestion courante	34 000,00 €

SECTION INVESTISSEMENT		BP 2020
DEPENSES		46 023,59 €
Chap 01	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	14 528,34 €
Chap 16	Emprunts et dettes assimilées	12 700,00 €
Chap 21	Immobilisations corporelles	18 795,25 €
RECETTES		46 023,59 €
Chap 21	Virement de la section d'exploitation	5 000,00 €
Chap 40	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 832,00 €
Chap 10	Immobilisations corporelles	39 191,59 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le budget primitif 2020 du budget annexe « Gestion des salles communales » qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

↳ Fonctionnement	104.000,00 €
↳ Investissement	46.023,59 €

VIII – BUDGET ANNEXE : LOTISSEMENT DE LA CROIX CLET

a) Compte de gestion 2019

M. le Maire présente le compte de gestion 2019, dressé par le Comptable Public. Après vérification et rapprochement entre les écritures passées par le comptable et l'ordonnateur, il convient de constater et d'approuver l'exactitude et la similitude des écritures entre le compte administratif et le compte de gestion.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Comptable Public, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

b) Compte administratif 2019

M. le Maire donne la parole à M. Buron, adjoint aux finances, pour présenter le compte administratif 2019 du Budget Annexe du Lotissement de la Croix Clet au Conseil Municipal qui l'examine. Le compte administratif s'établit ainsi :

↳ Fonctionnement

• Recettes.....	1.357.546,02 €
• Dépenses.....	1.357.547,00 €

- Résultat reporté de l'exercice précédent (excédent).....27.791,81 €

EXCEDENT DE CLOTURE27.790,83 €

↳ Investissement

- Recettes..... 1.174.361,23 €
- Dépenses..... 1.350.611,07 €
- Résultat reporté de l'exercice précédent (déficit)..... 600.661,23 €

DEFICIT DE CLOTURE.....776.911,07 €

SOLDE DES RESTES A REALISER0,00 €

BESOIN DE FINANCEMENT776.911,07 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, hors de la présence de M. le Maire, approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2019 du budget annexe « Lotissement de la Croix Clet ».

c) Affectation des résultats 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2019, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	600 661,23
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	27 791,81

Soldes d'exécution

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de :	176 249,84
Un résultat d'exécution (Déficit - 002) de la section de fonctionnement de :	0,98

Restes à réaliser

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	0,00
En recettes pour un montant de :	0,00

Besoin net de la section d'investissement

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	776 911,07
---	-------------------

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par LE CONSEIL MUNICIPAL, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

Compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	0,00
---	------

Ligne 002

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	27 790,83
---	-----------

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'affectation des résultats du compte administratif 2019 du budget annexe « Lotissement de la Croix Clet ».

d) Budget primitif 2020

M. le Maire présente le budget primitif 2020 du budget annexe « Lotissement de la Croix Clet » qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

↳ Fonctionnement.....	2.889.584,32 €
↳ Investissement.....	2.898.204,56 €

SECTION FONCTIONNEMENT		BP 2020
DEPENSES		2 889 584,32 €
Chap 011	Charges à caractère général	1 466 001,85 €
Chap 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 367 177,47 €
Chap 043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	28 200,00 €
Chap 65	Autres charges de gestion courante	5,00 €
Chap 66	Charges financières	28 200,00 €
RECETTES		2 889 584,32 €
Chap 002	Solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté	27 790,83 €
Chap 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 817 593,49 €
Chap 043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	28 200,00 €
Chap 70	Vente de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	816 000,00 €
Chap 77	Produits exceptionnels	200 000,00 €

SECTION INVESTISSEMENT		BP 2020
DEPENSES		2 898 204,56 €
Chap 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	776 911,07 €
Chap 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 817 593,49 €
Chap 16	Emprunts et dettes assimilées	303 700,00 €
RECETTES		2 898 204,56 €
Chap 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 367 177,47 €
Chap 16	Emprunts et dettes assimilées	1 531 027,09 €

M. le Maire précise qu'afin d'équilibrer le budget et de financer les travaux du lotissement, un emprunt doit être réalisé. Une consultation auprès de plusieurs banques sera lancée prochainement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le budget primitif 2020 du budget annexe « Lotissement de la Croix Clet » qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

↳ Fonctionnement.....	2.889.584,32 €
↳ Investissement.....	2.898.204,56 €

IX – BUDGET ANNEXE : SERVICE ASSAINISSEMENT

a) Compte de gestion 2019

M. le Maire présente le compte de gestion 2019, dressé par le Comptable Public. Après vérification et rapprochement entre les écritures passées par le comptable et l'ordonnateur, il convient de constater et d'approuver l'exactitude et la similitude des écritures entre le compte administratif et le compte de gestion.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Comptable Public, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

b) Compte administratif 2019

M. le Maire donne la parole à M. Buron, adjoint aux finances, pour présenter le compte administratif 2019 du Budget Annexe du Service Assainissement au Conseil Municipal qui l'examine. Le compte administratif s'établit ainsi :

↳ Fonctionnement

- Recettes..... 129.369,75 €
- Dépenses..... 176.370,38 €
- Résultat reporté de l'exercice précédent (excédent)..... 32.069,60 €

DEFICIT DE CLOTURE..... 14.931,03 €

↳ Investissement

- Recettes..... 305.627,07 €
- Dépenses..... 70.726,75 €
- Résultat reporté de l'exercice précédent (déficit)..... 82.550,98 €

EXCEDENT DE CLOTURE 152.349,34 €

SOLDE DES RESTES A REALISER 0,00 €

BESOIN DE FINANCEMENT 0,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, hors de la présence de M. le Maire, approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2019 du budget annexe « Service Assainissement ».

c) Affectation des résultats 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2019, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	82 550,98
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	32 069,60

Soldes d'exécution

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de :	234 900,32
Un résultat d'exécution (Déficit - 002) de la section de fonctionnement de :	47 000,63

Restes à réaliser

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	0,00
En recettes pour un montant de :	0,00

Besoin net de la section d'investissement

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	0,00
--	------

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par LE CONSEIL MUNICIPAL, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

Compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	0,00
---	------

Ligne 002

Déficit de résultat de fonctionnement reporté (D002) :	14 931,03
--	-----------

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'affectation des résultats du compte administratif 2019 du budget annexe « Service Assainissement ».

d) Budget primitif 2020

M. le Maire présente le budget primitif 2020 du budget annexe « Service Assainissement » qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

↳ Fonctionnement.....	287.000,00 €
↳ Investissement.....	284.297,34 €

SECTION FONCTIONNEMENT		BP 2020
DEPENSES		287 000,00 €
Chap 002	Solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté	14 931,03 €
Chap 011	Charges à caractère général	94 820,00 €
Chap 012	Charges de personnel et frais assimilés	35 000,00 €
Chap 023	Virement à la section d'investissement	48 606,00 €
Chap 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	83 342,00 €
Chap 65	Autres charges de gestion courante	700,00 €
Chap 66	Charges financières	8 100,00 €
Chap 67	Charges exceptionnelles	1500,97 €
RECETTES		287 000,00 €
Chap 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	40 080,00 €
Chap 70	Vente de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	245 500,00 €
Chap 75	Autres produits de gestion courante	1 370,00 €
Chap 77	Produits exceptionnels	50,00 €

SECTION INVESTISSEMENT		BP 2020
DEPENSES		284 297,34 €
Chap 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	40 080,00 €
Chap 16	Emprunts et dettes assimilées	24 300,00 €
Chap 20	Immobilisations incorporelles	5 000,00 €
Chap 21	Immobilisations corporelles	214 917,34 €
RECETTES		284 297,34 €
Chap 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	152 349,34 €
Chap 021	Virement de la section d'exploitation	48 606,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le budget primitif 2020 du budget annexe « Service Assainissement » qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

↳	Fonctionnement.....	287.000,00 €
↳	Investissement.....	284.297,34 €

X – DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

M. le Maire présente les demandes de déclaration d'intention d'aliéner suivantes :

- ↳ Immeuble, section AB n°51, sis 15 rue Arthur de Cumont
- ↳ Immeuble, section AI n°25, sis 26 rue de la Villette
- ↳ Immeuble, section AB n°190, sis 3 bis rue Traversière
- ↳ Immeuble, section AH n°218, sis 5 rue Stani Nitkowski
- ↳ Immeuble, section AA n°322, sis 30 rue des Lauriers
- ↳ Immeuble, section AD n°93, sis 34 rue du Bœuf Couronné
- ↳ Immeuble, section AB n°218 et 219, sis 84 rue Nationale
- ↳ Immeuble, section AA n°135, sis 20 rue des Lauriers
- ↳ Immeuble, section AI n°175, sis 3 rue des Sources

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas user de son droit de préemption pour l'ensemble de ces déclarations.

XI – AFFAIRES DIVERSES

a) CCLLA : Règlement d'intervention en matière d'aides locales à la rénovation énergétique 2020-2022

M. le Maire rappelle que lors de sa séance du 20 janvier 2020, le Conseil municipal a décidé de participer au dispositif intercommunal d'aides à la rénovation de l'habitat ancien, porté par la Communauté de Communes Loire Layon Aubance.

Un projet de règlement intercommunal précise notamment les conditions d'attribution, les pièces à fournir, les montants des aides et les budgets annuels alloués de la CCLLA et des communes, les modalités d'instruction, les modalités de notifications et de versement.

Pour les communes ayant décidées de leur participation financière, ce règlement est à approuver par leur Conseil municipal avant mars 2020 pour permettre le bon fonctionnement du dispositif.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ **Approuve le règlement des aides locales en matière de rénovation de l'habitat ancien 2020-2022 Loire Layon Aubance.**
- ✓ **Autorise M. le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à ce dossier.**

b) Activités scolaires 2020 – Participation financière de la commune

M. le Maire présente les activités réservées par les différentes écoles et financées par la commune à hauteur de 30 € par élève. Il convient de valider les montants de chaque activité retenue par les écoles, afin que les services de la perception puissent suivre les différents paiements.

Ecoles	Budget 2020	Fiches	Intervenants	Activités	Dde participation activité	Dde participation déplacements	DEMANDE PARTICIPATION	TOTAL	Reliquat
ECOLE PREVERT	2670,00	1	Ferme pédagogique La Clé des Champs	Découverte de la ferme	412,00	274,00	686,00	2 667,00 €	3,00
89		2	Zoo La Boissière	Découverte de la ferme	1199,00	782,00	1981,00		

GSP LULLY	5160,00	1	Jean-Yves Naviner Musicien	Découverte sonore	3600	0,00	3600,00	5 079,20 €	80,80
172		2	Théâtre du Quai	Découverte des arts de la scène	470,00	256,20	726,20		
		3	Moulin de Villevêque	Découverte d'un moulin à eau	442,00	311,00	753,00		
L'Abbaye	4380,00	1	Musée des vieux métiers	Découverte des vieux métiers	928,00	0,00	928,00	4 364,00 €	16,00
146		2	Cie Baltimbanques	Spectacle "Le tri porteur"	556,00	0,00	556,00		
		3	Ecole de la nature de Chadron	Excursion au Mont Mézenc et à Freycenet	2880,00	0,00	2880,00		
				TOTAUX	10 487,00 €	1 623,20 €	12 110,20 €	12 110,20 €	

Les élus rappellent que les activités financées doivent avoir un but pédagogique.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide, à l'unanimité, le tableau ci-dessus des activités scolaires des trois écoles.

c) Convention 2020 Espaces Loisirs Itinérants

M. le Maire rappelle que comme chaque année, nous faisons intervenir le Comité départemental de Maine-et-Loire de la Fédération Sportive et Culturelle de France (CD FSCF 49) pour animer 3 semaines d'activités au complexe sportif pour les enfants de 8 à 17 ans. Une convention doit être signée entre le CD FSCF 49 et la Commune qui reprend les dates et le coût de la prestation. Il est proposé : du 20 au 24 avril, du 6 au 10 juillet et du 24 au 28 août, pour un montant total de 6 045 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer la convention entre le Comité Départemental FSCF 49 et la Commune, pour les trois semaines d'intervention, du 20 au 24 avril, du 6 au 10 juillet et du 24 au 28 août, pour un montant total de 6 045 €.

d) Tarifs du chenil

M. le Maire explique qu'il a été convenu au niveau du secteur 1 d'harmoniser les tarifs municipaux relatifs à la gestion du chenil, dans la mesure où à terme il n'y aura plus qu'un seul site technique et donc un seul chenil. Il est proposé les tarifs suivants applicables à compter du 1^{er} avril 2020 :

- Frais de capture pendant les heures ouvrées : 40 €
- Frais de capture hors des heures ouvrées : 60 €
- Frais de pension : 10 € par jour

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote, à la majorité (1 abstention), les tarifs du chenil susvisés applicables à compter du 1^{er} avril 2020.

e) Siéml : Travaux d'éclairage public

M. le Maire présente les demandes du Siéml relatives à des travaux d'éclairage public :

- ↻ EP283-20-229 : Suite dépannage – Remplacement mât n°64 – Rue Adrien Meslier
 - Montant de la dépense : 878,54 €
 - Taux du fonds de concours : 75 %
 - Montant du fonds de concours à verser au Siéml : 658,91 €
- ↻ EP283-20-233 : Suite dépannage – Remplacement crose n°1 – Rue Arthur de Cumont
 - Montant de la dépense : 1.050,58 €

- Taux du fonds de concours : 75 %
- Montant du fonds de concours à verser au Siéml : 787,94 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide, à l'unanimité, le versement au Siéml des fonds de concours suivants pour les travaux d'éclairage public :

- ↪ **658,91 € pour l'EP283-20-229 : Suite dépannage – Remplacement mât n°64 – Rue Adrien Meslier**
- ↪ **787,94 € pour l'EP283-20-233 : Suite dépannage – Remplacement crose n°1 – Rue Arthur de Cumont**

f) Avenant au marché de travaux de construction de la Médiathèque

M. le Maire présente au Conseil municipal l'avenant à passer concernant les travaux de construction de la Médiathèque :

- ↪ Lot n°1 : Déconstruction-Désamiantage – Entreprise JUSTEAU FRERES : Travaux de plus-value liés à la dépose d'amiante supplémentaire, pour un montant de 2.741,79 € HT, soit 3.290,15 € TTC (nouveau montant de marché : 85.674,29 € HT).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ **Valide l'avenant n°1 du lot n°1 - Déconstruction-Désamiantage pour un montant de 2.741,79 € HT, concernant les travaux de construction de la Médiathèque.**
- ✓ **Autorise M. le Maire, ou son représentant, à signer ledit avenant.**

g) Délégation du Conseil municipal au Maire en application de l'article L.2122-22 du CGCT

M. le Maire présente la décision prise dans le cadre de la délégation :

Décision n°	Libellé	Date	Créancier / Débiteur	Montant HT	Montant TTC
2020D073	Assurance Dommages en cours de travaux et Dommages-ouvrage pour la construction de la Médiathèque	03/03/2020	SMABTP ST HERBLAIN (44)		16 565,91 €

h) Convention Challenge Seniors

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire de passer une convention avec le Centre Social Intercommunal pour reconduire le Challenge Seniors le vendredi 12 juin 2020. Lors de cette manifestation à destination de la population de plus de 60 ans du territoire, sont organisés des ateliers de pratique physique adaptée et des quiz. La Commune mettrait à disposition la salle Beau Site à titre gracieux et apporterait un soutien financier forfaitaire de 100 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- ✓ **D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention avec le Centre Social Intercommunal pour l'organisation d'un Challenge Seniors le 12 juin 2020.**
- ✓ **De valider la mise à disposition gracieuse de la salle Beau Site pour cette manifestation et le versement d'une participation forfaitaire de 100 €.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

M. le Maire remercie l'ensemble des conseillers municipaux pour leur investissement et leur assiduité durant ces six années.

*Pour copie certifié conforme, destinée à l'affichage,
A St Georges sur Loire, le 10 mars 2020
Le Maire,*

Daniel FROGER